

« (1693). Le tout extrait et signé par messire Chausse, « curé de Saint-Pierre et Saint-Saturnin. Déclarans, en « outre, lesdits susnommés que lesdits deffunz n'ont dé- « laissé que des meubles et effets concernans la profession « dudit deffunt. Et ont signé. »

Une fois hors de la tutelle des recteurs de la Charité, que devinrent les enfants Bidault et quelle fut leur destinée ? Dans le cours de leur adoption, furent-ils « mis à maître, » selon l'expression du temps, pour apprendre un état manuel et vivre obscurément dans la condition de simples artisans ? Montrèrent-ils suffisamment d'aptitude et de vocation pour être lancés dans les hautes études et, comme il arriva à beaucoup d'autres enfants de l'Aumône-Générale, embrasser la carrière ecclésiastique ou suivre quelque profession libérale ? Or, les recherches auxquelles je me suis livré dans ce sens sont demeurées infructueuses, car les documents sur lesquels je comptais pour élucider ces diverses questions sont muets ou font défaut. J'incline donc à croire que l'illustration de sa race prit fin avec le statuaire Nicolas Bidault lui-même, qui n'avait point transmis le germe du talent aux héritiers de son nom.

Quoi qu'il en soit, et avant de prendre congé du vieux maître lyonnais, je citerai encore quelques documents qui le concernent, mais le montrent, cette fois, dans certains actes de sa vie d'artiste.

C'est d'abord une quittance notariée (15 décembre 1656), par laquelle Nicolas Bidault (qui a signé son nom ainsi) « confesse avoir eu et reçu de MM. les recteurs et adm- « nistrateurs des pauvres de l'Aumosne-Générale de Lyon, « héritiers de feu M. Moyron, baron de Saint-Trivier (en « Dombes), par les mains de M. Ferrus, l'ung desdictz « sieurs recteurs, et trésorier des deniers d'icelle, la somme « de 75 livres tournois, réallement et comptant, pour le